

Marie-Dominique Goutierre, né en 1962, devient membre en 1982 de la Congrégation St-Jean. Il est un des plus fidèles disciples du fondateur Marie-Dominique Philippe, dont il est le seul à porter le même nom de religion.

Ordonné prêtre en 1989. Il est le **maître des Études** dès 1990. Jusqu'à ce qu'il devienne docteur en philosophie, il est un des principaux enseignants de philosophie dans les maisons de formation. Il n'a cessé d'être la voix de son maître et poursuit à sa suite « la recherche de la sagesse qui est l'enjeu majeur pour l'homme contemporain ». « Il faut lutter inlassablement dit-il pour la survie de l'intelligence humaine capable de la vérité et de la sagesse ». Il ajoute en exergue de son livre : *Voici l'agneau de Dieu, le sacerdoce du Christ*¹, que « le prêtre en effet est l'ami du Christ et à titre particulier, appelé à la sainteté en exerçant son ministère ».

Or, lors du **Chapitre général de 2010**, il tombe sous le coup d'une interdiction d'enseigner de trois ans qui sera levée par le frère **Thomas**, l'actuel prieur général. En vérité, Jean Pierre Marie, prieur précédent, avait indiqué lors de ce chapitre « **qu'il avait tout fait pour le protéger** » et lui éviter une réduction à l'état laïc pour des faits graves dont des affaires de mœurs dont il avait, tout comme Mgr Rivière, pleine connaissance. (Mgr Rivière avait pourtant déclaré dans « La Croix » en 2013 que « cacher des faits graves est une faute »)...

À nouveau, on apprend qu'il a été jugé pour "absolution du complice" et privé pendant 5 ans du droit de confesser et de célébrer publiquement la messe, par décret de la Congrégation pour la doctrine de la foi du 21 novembre 2013.

¹ Aletheia Fayard